



# BVVB INFO N°94

La Ville du Bois, 15 janvier 2014

## LES MERVEILLES DU SOLEIL (SUITES)

Nous avons participé à la rencontre sur le site en présence du Maire, du représentant de la société VENTIPLUS, d'adhérents et de nombreux riverains le samedi 14 décembre à 11h30.

La société VENTIPLUS a présenté les améliorations apportées à l'évacuation des fumées au magasin des Merveilles du Soleil, et a essayé de convaincre les personnes présentes. Certes, nous avons pu constater que les fumées sont dégagées du magasin de façon plus compacte, mais selon la direction des vents dominants, elles se dirigent directement vers les habitations des riverains. Egalement, le magasin n'est plus enfumé, ce qui est un premier point positif pour les salariés y travaillant.

**Hélas, les odeurs émises par le système de cuisson (soi-disant traditionnel) sont toujours présentes et troublent les riverains.**

Il a été convenu avec la Municipalité de suivre le test jusqu'à fin janvier. Le Maire nous a confié qu'il ne pourrait plus rien faire ! Nous déposerons donc plainte auprès du Procureur de la République. Encore faut-il, que nous soyons plus nombreux pour défendre cette cause, et surtout en nombre d'adhérents.

## ADHESION BVVB

Certains d'entre vous n'ont pas encore renouvelé leur adhésion. Nous espérons que ce n'est qu'un simple oubli de votre part et nous attendons avec impatience votre soutien. Merci d'avance.

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nombre de personnes habitant le foyer : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Cotisation versée : \_\_\_\_\_ Chèque :  Espèces :

**Participation minimale par foyer : 6 €** Chèque à libeller à l'ordre de « Bien Vivre à La Ville du Bois ». Un reçu vous sera envoyé dès réception de votre adhésion

La suite au verso...





## AGREMENT COMMUNAL DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT

Bien Vivre à la Ville du Bois avait obtenu son agrément de défense de l'environnement et du cadre de vie au titre communal par arrêté préfectoral N°2007 - PREF.DCI 3/BE n°0095 du 7 mai 2007 au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement.

Chaque année, nous adressions à la Direction Départementale des Territoires le Rapport Moral du Président en exercice approuvé en Assemblée Générale, le compte de résultat de l'année et le budget de l'année suivante. **Nous n'avons jamais été mis en défaut à chaque envoi depuis l'obtention de notre agrément.**

Sous le gouvernement FILLON, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, alors Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, par décret n°2011-832 du 12 juillet 2011 a fait changer les règles d'attribution des agréments en supprimant les agréments communaux et cantonaux. Malgré une protestation de nombreuses associations, ce décret a été mis en application.

**En conséquence, selon les termes du décret, notre agrément expirait le 31 décembre 2013.**

Après les élections présidentielles de mai 2012, nous avons adressé à Madame Delphine BATHO, alors Ministre de l'Ecologie, un courrier afin de faire réviser ce décret, nous appuyant sur la question écrite sous la 13ème législature du Sénat, n° 20978, publiée dans le Journal Officiel du Sénat du 17/11/2011 par Madame Nicole BRICQ demandant à la Ministre en place, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, si le décret contesté sera modifié afin de permettre une meilleure participation des associations locales de défense de l'environnement. (notre réf : 309-12 Courrier Batho). Cette question n'a hélas jamais eu de réponse et a été retirée pour cause de fin de mandat. Nous avons reçu un courrier le 17 juillet 2012 du Chef de Cabinet de Madame Delphine BATHO, qui aurait laissé croire que notre requête serait prise en compte. **Hélas, force est de constater que quel que soit le pouvoir en place, nos associations sont méprisées.**

Entre temps, nous avons constitué un dossier de **demande d'agrément au titre départemental** comme les textes nous le permettaient, et aussi, devant les divers sujets que nous défendions pour notre secteur de la RN 20, auprès de Communauté d'Agglomération Europ' Essonne, forte aujourd'hui de 14 communes, auprès du Conseil Général de l'Essonne, partie prenante de ce dossier, et du Syndicat Mixte de la RN 20. Nos actions mutuelles avec l'Association A10 Gratuite nous laissaient croire que nous étions éligibles à cet agrément départemental.

Ce dossier de 150 pages a été remis à la Direction Départementale des Territoires fin juin 2013. La décision, après audition auprès de la Gendarmerie de Nozay courant septembre 2013 serait connue fin décembre 2013. **Sans réponse de ce service de l'Etat, l'agrément serait considéré comme non recevable. Encore une preuve de courage des services de l'Etat.**

Ainsi, à date, nous n'avons reçu aucune communication, aucune motivation du refus, bref, notre précédente reconnaissance est rejetée comme un vulgaire mouchoir usagé à la poubelle, **sans prise en compte des actions menées au cours de ces 6 années sous agrément communal.**

Bien entendu, nous continuerons à faire entendre notre voix. Mais nous vous laissons juges en ce qui concerne la démocratie envers nous, et l'écoute des interlocuteurs auprès de qui nous intervenons pour vous.



## LES ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2014

Nous connaissons le premier candidat aux élections municipales de mars 2014. Soutenu par la liste d'opposition « Vivre Autrement », Monsieur Olivier VOISIN nous a annoncé sa candidature.

Nous avons préparé, selon vos demandes, différentes questions qui concernent notre quotidien. En attendant son programme, nous adresserons plusieurs demandes et éventuellement essaierons de le rencontrer.

## QUARTIER « COTE PARC »

Situé entre la RN20 et la voie des Postes, le chantier va s'ouvrir dans quelques semaines. En premier lieu, seront rasés les bâtiments rachetés par l'EFPIF, puis la viabilisation sera faite. Nous rappelons que ce programme, s'il est avantageux pour le côté de la voie des Postes, offrira pour la RN20 des habitations exposées à la pollution de cet axe drainant 70000 véhicules par jour. De plus, le front changera complètement d'aspect, avec des bâtiments deux fois plus haut qu'aujourd'hui, logements sociaux obligent.



Voici la représentation que sera l'angle de la rue des Cailleboudes et de la RN 20. Sans être exactement à l'échelle, il est évident que la hauteur des bâtiments sera doublée.